

Compte rendu des décisions du CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2023 à 20 heures 30

Ce document est un compte-rendu succinct du conseil municipal du 28 février. Un procès-verbal fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine séance.

INTERCOMMUNALITE

1 – RACHAT DE FIN DE PORTAGE – GMVA : ANCIENNE BOUCHERIE – PARCELLE CADASTREE AC 140

Le maire, Monsieur Pierrick Messenger, rappelle que lors de la séance du conseil municipal en date du 27 novembre 2018, l'acquisition d'un bien situé au 12 route de Pontivy (commerce) et au 1 rue de la Lande a été approuvée dans le cadre d'une opération de requalification du centre-bourg et de maintien des commerces. Il s'agissait du bâtiment composé d'une ancienne boucherie et d'un logement d'habitation. Le conseil municipal avait également autorisé la signature d'une convention de réserve foncière (portage foncier) avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération pour une durée de 5 ans.

Dans ces conditions, le prix de rachat se décompose comme suit : 115 000 € net auquel s'ajoutent les frais de portage (6 213.17 €) jusqu'au 31 décembre 2022 ainsi que les éventuels frais que GMVa aurait à supporter jusqu'à la signature de l'acte de cession à la commune et tels qu'ils sont prévus dans la convention.

Le maire, Monsieur Pierrick Messenger, propose :

- d'autoriser le rachat du bien ci-dessus au prix ci-dessus conformément à la convention d'intervention et de portage signée avec Golfe du Morbihan Vannes agglomération
- de confirmer que la somme était prévue au budget primitif de la commune pour l'exercice 2022 et apparaît dans les restes à réaliser pour l'exercice 2023 à hauteur de 115 000 €, que des crédits nouveaux seront inscrits au budget primitif pour les frais annexes.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

2 – DETERMINATION DU MONTANT DU LOYER DE LA MAISON MEDICALE

REPORT AU 14 MARS 2023

FINANCES

3 – AVENANT AU MARCHE DE RESTAURATION COLLECTIVE – FORMULE DE REVISION DES TARIFS

M. Perrin rappelle que la commune a signé un marché de fourniture de repas pour le restaurant scolaire et l'accueil de loisirs (fabrication et livraison) en décembre 2020 pour une durée de 4 ans (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le conseil municipal a délibéré le 27 septembre dernier afin d'approuver une augmentation exceptionnelle des prix de 8 %. Le secteur de la restauration collective continue de faire face à des augmentations des prix des différentes denrées alimentaires et des autres charges.

A partir du 1^{er} janvier, les prix feront l'objet d'un ajustement trimestriel défini par application de la formule apparaissant sur la proposition d'avenant jointe au présent bordereau. Elle prendra en compte à la fois l'indice des prix à la consommation, l'indice mensuel du coût horaire du travail, le coût du mégawatt heure (Mwh) et celui du coût du transport professionnel.

Monsieur Perrin propose d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant au marché de restauration scolaire tel que défini ci-dessus et présenté en annexe.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

4 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : CLASSE DE DECOUVERTE – ECOLE ST JOSEPH

L'école Saint Joseph sollicite une subvention exceptionnelle pour le financement d'un voyage scolaire à destination des élèves des classes de CE2 aux CM2 qui se déroulera en forêt de Brocéliande au mois de juin 2023 pour 95 élèves dont 49 sont des meuconais. Les frais relatifs à ce jour sont pris en charge par les familles, l'école et une participation de la commune permettrait de réduire la charge qui leur incombe.

Sur avis favorable du bureau municipal, il est proposé au conseil municipal d'allouer à l'école Saint Joseph, une subvention de 30 € par enfant, soit un montant total de 1 470 €.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement de cette subvention exceptionnelle.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

5 - SUBVENTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU BUDGET DU CCAS POUR L'EXERCICE 2023

Pour l'équilibre du budget du CCAS, il est proposé d'octroyer une subvention du budget principal de la commune pour un montant de 7 500 €. Cette subvention d'équilibre est inscrite au budget principal du CCAS.

La dépense sera inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2023

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la subvention d'équilibre du CCAS.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

6 – MANDAT DONNÉ AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU MORBIHAN DANS LE CADRE DE CONSULTATION AU TITRE DES RISQUES STATUTAIRES

La collectivité a l'opportunité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Monsieur Perrin propose d'autoriser le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan à mener une consultation pour le compte de la commune dans les conditions définies ci-dessus, étant précisé que si les conditions obtenues ne convenaient pas à notre commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

ENFANCE - JEUNESSE

7 – TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS A COMPTER DU 15 MARS 2023

Par délibération en date du 15 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé les tarifs de l'accueil de loisirs municipal, ils sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2022 de la façon suivante :

QF	<= 702	703-982	983-1204	>= 1205	Extérieurs
Repas	3.34 €	3.77 €	4.03 €	4.28 €	4.49 €
Journée sans repas	7.40 €	8.46 €	9.53 €	10.60 €	10.60 €
Journée avec repas	10.74 €	12.23 €	13.56 €	14.88 €	15.09 €
1/2 jour sans repas	4.95 €	5.67 €	6.38 €	7.10 €	7.10 €
1/2 jour avec repas	8.29 €	9.44 €	10.41 €	11.38 €	11.59 €
Supplément forfaitaire sortie	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €	5,36 €

Le paramétrage de cette grille de tarifs dans le logiciel de gestion des services périscolaire laisse la possibilité aux familles de réserver :

- une journée avec repas
- un matin avec repas
- un repas avec après-midi
- le repas seul
- La matinée sans repas
- L'après-midi sans repas

Ces possibilités de réservation ne sont pas en adéquation avec le fonctionnement de l'accueil de loisirs et les modalités de commande des repas auprès de la société de restauration collective, Restoria.

Afin de rationaliser les possibilités de réservation, il convient de modifier le paramétrage du logiciel afin de permettre aux familles de réserver :

- une journée avec repas
- un matin + repas
- l'après-midi sans repas
- **supprimer** la possibilité de réserver un repas + après-midi
- **supprimer** la matinée sans repas
- **supprimer** le repas seul

Il est donc proposé au conseil municipal les tarifs suivants :

Accueil de loisirs – proposition de tarifs au 15 mars 2023 appliqués en fonction des tranches de quotient familial.

QF	<=702	703-982	983-1204	>=1205	Extérieurs
Journée + repas	10,74€	12,23€	13,56€	14,88€	15,09€
Matin + repas	8,29€	9,44€	10,41€	11,38€	11,59€
Après-midi	4,95€	5,67€	6,38€	7,10€	7,10€
Supplément forfaitaire sortie	5,36€	5,36€	5,36€	5,36€	5,36€

Madame Guillo invite le conseil municipal à se prononcer sur la grille de tarifs présenté ci-dessus.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

8- CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Le maire Pierrick Messenger propose de créer un nouvel emploi permanent au tableau des effectifs de la commune en vue de remplacer un agent des services techniques qui va faire valoir ses droits à la retraite au premier semestre 2023.

Après avoir entendu le maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création, à compter du 1^{er} avril 2023 d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Adopté par un vote à main levée et à l'unanimité

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

Document présenté en séance

QUESTIONS DIVERSES

Fait à Meucon, le 2 mars 2023

Le Maire

Pierrick MESSAGER

